



MAIRIE



Lit-et-Mixe

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 07 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

**PRESENTS :** M. Gérard NAPIAS- Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- Mme L. LESBATS –  
Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET  
Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

**Membres en exercice : 19 Présents : 19**

### **OBJET : Participations SYDEC – Affaires N°056446- N°056473- N°056418- N°056423 - N° 056147**

**VU** le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

**Considérant** que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

**Considérant** les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

**Considérant** que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires ci-dessous s'élève à 5 099€ ;

Affaire	Mission	Participation communale
N° 056446	Bornes vétustes rue de l'Eglise	1 758 €
N° 056473	Lanterne vétuste rue des Chênes	532 €
N° 056418	Candélabre accidenté allée des Sables	860 €
N° 056423	Candélabre accidenté espace Jean-Baptiste DUPUY	864 €
N° 056147	Extension réseau rue de la Damiselle	1 085€

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **5 099,00€** .

-De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de 5 099,00€ sur les fonds propres de la collectivité

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire.**

**Gérard NAPIAS**

